

Le SAN introduit l'auto-index

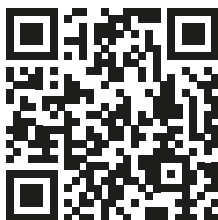
Dès le 4 avril 2022

Qu'est-ce que l'auto-index?

Il permettra à chacun-e de consulter de manière simple, rapide et gratuite le registre public des détentrices et détenteurs de plaques vaudoises (nom, prénom et adresse).

Accessibilité des données

Ces données seront accessibles dans l'auto-index uniquement si elles n'ont pas fait l'objet d'une opposition à leur communication.



Lien vers la page www.vd.ch/autoindex

Opposition

Vous pouvez dès maintenant vous opposer à la publication de vos données – sans condition et gratuitement – en complétant et en nous retournant le formulaire n° 1333 «Demande de non-publication des données dans l'auto-index» disponible sur notre site internet.



Formulaire

Communication en cas d'opposition

En cas d'opposition, les données peuvent toutefois être communiquées dans des cas particuliers, sur demande écrite et motivée. Tel est notamment le cas lors d'une demande d'une autorité compétente dans une procédure pénale ou administrative ou s'il existe un intérêt suffisant en vue d'une procédure susceptible de concerner un véhicule, par exemple en cas d'accident.